

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Master Musique

- Université Toulouse II - Jean Jaurès - UT2J

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Arts, lettres, langues, philosophie (ALLP)

Établissement déposant : Université Toulouse II - Jean Jaurès - UT2J

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Ouvert en 2004, le master mention *Musique* spécialité *Musique et musicologie* offre en formation initiale et en formation continue un parcours essentiellement axé sur la formation à et par la recherche dispensée par une petite équipe pédagogique de haut niveau universitaire : une dizaine d'enseignants - dont 3 au titre d'enseignements optionnels - parmi lesquels 3 professeurs et 6 maîtres de conférence.

Il prépare aux métiers de la recherche en musicologie par une poursuite d'études en doctorat ou aux métiers de la culture liés au patrimoine, à la diffusion de la musique ou à l'enseignement.

Seul master *Musique et musicologie* dans la région toulousaine, la formation propose au sein de l'Université certaines de ces unités d'enseignement (UE) au titre d'option pour d'autres cursus.

Avis du comité d'experts

Le cursus, essentiellement axé sur la recherche, considère toutes les compétences disciplinaires (histoire de la musique, histoire de l'art, analyse, théorie de la musique, solfège pratique ...) acquises préalablement à l'entrée ; une petite part de l'enseignement est néanmoins consacrée aux « compléments disciplinaires » (peu détaillés) à raison de 25 heures en un seul semestre pour l'ensemble de la formation selon la fiche RNCP.

La formation est pour autant bien construite pour préparer aux métiers de la recherche en musicologie, avec une attention soutenue portée à l'acquisition de compétences rédactionnelles et au travail en équipe, répondant au souci de se conformer aux descripteurs de Dublin (qui définissent les acquis attendus à l'issue de chacun des cycles supérieurs spécifiques à l'espace européen de l'enseignement supérieur), notamment en ce qui concerne la capacité à communiquer les fondements des connaissances acquises par la recherche. Elle offre également une préparation aux métiers de l'enseignement par le biais d'une préparation au concours de l'agrégation de musique.

Dans l'ensemble, le nombre d'heures de présence est réduit (selon la fiche RNCP, environ huit heures hebdomadaires aux premier et troisième semestres, quatre heures hebdomadaires au deuxième et quatrième semestres et deux mémoires à rédiger - selon l'annexe descriptive au diplôme (ADD), environ 12 heures hebdomadaires aux semestres 1 à 3, 2 heures hebdomadaires + un mémoire au semestre 4 : on notera que la fiche RNCP et l'ADD ne sont pas en cohérence sur la description du parcours et sur la répartition des points ECTS).

Sur le plan territorial, la formation a repéré quelques-unes des très nombreuses institutions de programmation artistique de la région toulousaine et a su nouer des partenariats avec certaines d'entre elles pour proposer une participation de ses étudiants à la rédaction des textes de présentation des manifestations ou, pour un seul d'entre eux, à la tenue d'un « café musicologique ». Ces actions sont louables et à encourager, mais très insuffisantes pour parler d'adossement de la formation aux milieux professionnels et d'une insertion des étudiants dans l'environnement socio-économique : la formation semble vivre dans une certaine autarcie et le dossier donne peu de lisibilité sur son rayonnement national.

L'équipe pédagogique est de qualité ; sa taille modeste autorise un pilotage de la formation présenté comme « horizontal » dont chaque membre exerce une responsabilité à part égale.

L'adossement à la recherche est incontestablement présent et certainement actif, mais son descriptif ne transpire pas un rayonnement d'exception et semble se limiter à un niveau endogène, sans relations spécialement nourries avec les entités de recherche articulées autour d'autres formations ou même avec une école doctorale spécifique.

Les chiffres communiqués des diplômés sont plutôt réduits et doivent être mis en regard avec la volatilité des effectifs d'une année à l'autre : les explications données sont assises sur une analyse assez fine des comportements des étudiants. Il n'en reste pas moins que cette formation concerne dans l'ensemble à peu près autant d'étudiants diplômés que d'intervenants pédagogiques pour les former. La poursuite d'études en doctorat est également très faible et réduite à une unité certaines années, en contradiction avec les objectifs affichés d'un master essentiellement centré sur la recherche.

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	La recherche est très présente ; la majorité des cours se présente sous formes de séminaires de musicologie. Un mémoire d'étape, bienvenu en M1, préfigure le mémoire de M2.
Place de la professionnalisation	La recherche est considérée comme un champ de professionnalisation, ce qui se traduit par l'organisation de journées d'étude et la rédaction de textes de présentation de manifestations publiques. On note la présence d'une UE de préparation à l'agrégation. Toutefois, le dossier s'étend peu sur la place de la professionnalisation au sens de la préparation aux métiers visés.
Place des projets et stages	Pas de stages obligatoires en master : ce pourrait être néanmoins un moyen pour développer la professionnalisation des étudiants.
Place de l'international	La place de l'international est quasi inexistante dans la formation autrement que par la présence de quelques étudiants étrangers admis dans le cursus ; à peine est-il mentionné la possibilité d'inviter un professeur étranger pour une durée d'un mois, mais rien ne précise si cette possibilité est ou a été utilisée et si oui, pour qui. Erasmus est tout juste cité : il est vrai que les échanges d'étudiants en musicologie ne sont pas toujours simples en raison de la langue, mais pas impossibles néanmoins.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	La provenance des étudiants et les modalités de recrutement ne sont pas explicitées : il est permis de penser qu'ils viennent essentiellement de la licence musique, mais ce n'est pas certain. La fiche RNCP évoque le dispositif d'accès de première en deuxième année au sein du master et fait mention de dispense éventuelle du (ou des) diplôme(s) pré-requis sans préciser le(s)quel(s). Seule l'annexe descriptive au diplôme (ADD) fait état de « l'accès à la première année [...] de droit pour les titulaires d'une licence d'une mention compatible » Pour les passerelles et l'aide à la réussite, le dossier renvoie au dossier champ de formation, peu renseigné sur ce sujet.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les modalités d'enseignement sont décrites assez précisément dans le tableau des unités d'enseignements joint au dossier et sont bien adaptées aux enseignements auxquels elles sont attachées. En revanche, la place du numérique n'est pas spécifiée dans le dossier et renvoie au dossier champ de formation, peu renseigné sur ce sujet.
Evaluation des étudiants	Le dossier ne donne quasiment aucune information sur l'évaluation des étudiants, sinon un renvoi au dossier champ de formation qui lui même ne donne que des renseignements très généraux. Est ajoutée une simple remarque concernant les journées

	d'études, dont on ne comprend pas bien en quoi elle qualifie les modalités d'évaluation.
Suivi de l'acquisition des compétences	Renvoie au dossier champ de formation, peu renseigné sur ce sujet.
Suivi des diplômés	Selon l'aveu même du rédacteur du dossier, « le suivi des diplômés est perfectible » : il serait pourtant assez simple, compte tenu des petits effectifs concernés, de mettre en place un dispositif d'enquête au sein même de la formation, piloté par l'équipe enseignante.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Ne semble pas avoir été mis en place pour cette formation. Le dossier renvoie au dossier champ de formation, peu renseigné sur le sujet. On notera la création d'un questionnaire aux étudiants, mais aucun détail, ni analyse d'enquête ne sont mentionnés.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Formation de qualité encadrée par une équipe d'enseignants solide.
- Objectif clairement centré sur la recherche et sa formalisation.

Points faibles :

- Faible taux de réussite en M2
- Actions de professionnalisation et expériences pratiques dans les « métiers de la culture » insuffisantes, malgré un environnement plutôt porteur.
- Absence d'informations sur le suivi des étudiants, le suivi de leur acquisition de compétences, le suivi des diplômés, les processus d'auto-évaluation et le conseil de perfectionnement.
- Peu de poursuite en doctorat

Conclusions :

Cette formation a bien intégré l'idée de la recherche comme un champ professionnel à part entière et propose un cursus bien structuré, à adapter cependant pour assumer pleinement l'insertion dans un monde mouvant et proposer aux étudiants une formation utile à leur insertion professionnelle.

Le projet de créer un master d'interprète implique une extrême attention à la qualité de l'enseignement instrumental ou vocal, comme à celle des disciplines techniques ou théoriques : le diplôme n'ouvre pas - en soi - les portes du monde du spectacle et il apparaît prudent de mûrement réfléchir aux partenariats professionnels comme aux échanges internationaux.

Observations de l'établissement

Master

Mention : Musique

Référence de l'avis : A2016-EV-0311383K-S3MA160010956-010851-RT

■ **Observations :**

- Page 3 : « *la formation semble vivre dans une certaine autarcie et le dossier donne peu de lisibilité sur son rayonnement national* » ; et p. 4 : « *sans relations spécialement nourries avec les entités de recherche articulées autour d'autres formations ou même avec une école doctorale spécifique* ».

Le dossier précise pourtant les différentes structures de recherche qui participent, directement ou indirectement, à la formation : projet ANR FABRICA, équipe d'accueil LLA CREATIS, et l'institut IRPALL, dont le périmètre est clairement pluridisciplinaire.

- Page 4 et 5 : « *Est ajoutée une simple remarque concernant les journées d'études, dont on ne comprend pas bien en quoi elle qualifie les modalités d'évaluation* ».

Le dossier précisait au sujet des modalités d'évaluation que le master développait des modalités d'évaluation alternatives favorisant la prise d'initiative de la part des étudiants et leur permettant de découvrir les spécificités du travail en équipe. A titre d'exemple était mentionné le fait que « *les étudiants organisent, sur le plan matériel et logistique comme sur le plan scientifique, leur propre journée d'étude musicologique* ». Cette journée d'étude entrant dans le cadre d'une UE, elle donne lieu à évaluation.